



## MAXIMA TEMPORAIRE DÉCÈS

GARANTIE "DÉCÈS/PERTE TOTALE & IRREVERSIBLE D'AUTONOMIE"

Pages 85 à 87



**CEGEMA**  
L'ASSURANCE DU MEILLEUR

MAXIMA  
TEMPORAIRE  
DÉCÈS



**VOTRE SITE DÉDIÉ !**  
DEVIS EN LIGNE,  
SAISIE DE CONTRAT...  
[www.cegema.com](http://www.cegema.com)

## Positionnement/Cible



Toute personne âgée de 18 à 59 ans souhaitant s'assurer le versement d'un capital (maximum 50 000 € ou 100 000 € suite à accident) en cas de décès, de perte totale et irréversible d'Autonomie et en cas d'invalidité permanente et totale supérieure à 66%.

## Points forts



- **5 Formules** **garanties possibles** de 10 000 € à 50 000 € (par tranche de 10 000 €) pouvant être complétées par :  
**2 garanties optionnelles** :
  - Option Doublement du capital en cas d'accident.
  - Option Invalidité permanente et totale
- **Adhésion simplifiée** Pas de questionnaire de santé, ni d'examen médical : une simple déclaration d'état de santé suffit.
- **Tarifs** **Tarifs très attractifs.**
- **Garanties** Immédiates après acceptation, aucun délai d'attente.

## Caractéristiques produit

- **Territorialité** France métropolitaine et Monaco
- **Durée des Garanties**
  - Garanties Décès : 70 ans.
  - Garanties Décès Accidentel : 65 ans.
  - Garanties Invalidité Permanente ( $\geq 66\%$ ) : 60 ans.
- **Déclaratif de santé** Oui. **Pour être valable il doit être complété moins de 3 mois avant la date d'effet. Adhésion impossible si l'assuré ne peut pas affirmer et donc signer le déclaratif de santé.**
- **Eligibilité Madelin** Non.
- **Délais de Renonciation** Oui, 30 jours.
- **Date d'échéance** 1er Janvier.
- **Date d'effet** Prise d'effet des garanties après acceptation de **CEGEMA**.
- **Delai d'attente** Aucun, dès acceptation de **CEGEMA**.
- **Fiscalité** capital non soumis aux droits de succession.

## Age limite d'adhésion

- Adhésion possible jusqu'à 59 ans.

**L'âge de l'adhérent = l'année de l'adhésion - l'année de naissance.**

## Infos Tarifs - Tout mois entamé est dû.

- **Droit d'adhésion** 23 €. **Offerts si l'adhésion est saisie sur le site CEGECOUR**
- **Frais d'échéance** 1,52 € TTC/mois - 3,96 € TTC/Trimestre - 5,95 € TTC/Semestre  
9,91 € TTC/an.
- **Cotisation** La Cotisation évolue à chaque échéance principale de 6% (pour tenir compte de l'évolution du risque lié à l'âge).

## Réductions

- **Couple** **-10 % en cas d'adhésion du couple.**

## Extrait des exclusions

(Cf. Article 7 de la notice d'information)

- La pratique de sports professionnels et de certains sports en tant qu'amateur est exclue.

### Tableau des Garanties - Tarifs - Exemple tarification

#### Professions exclues



- Artificier • Boxeur • Bûcheron • Cascadeur
- Constructeur tunnel et galerie • Coureur auto
- Coureur cycliste • CRS • Professions du cirque
- Débardeur • Démineur • Docker • Exploitant
- Forestier • Footballeur • Gardien de la paix
- Gendarme • Grutier • Guide de haute montagne
- Inspecteur de police • Jockey de plat • Jockey d'obstacles
- Lutteur professionnel • Marin marine marchande
- Marin pêcheur en haute mer • Mineur de fond
- Motard • Personnel naviguant • Pilote sur prototype
- Policier brigade anti-gang • Scaphandrier
- Soudeur au plomb.

#### Tableau des garanties

LES FORMULES	EMPO 1	EMPO 2	EMPO 3	EMPO 4	EMPO 5
<b>CAPITAL EN CAS DE DÉCÈS</b>	10 000 €	20 000 €	30 000 €	40 000 €	50 000 €
<b>OPTION : «Doublement du capital en cas de décès par accident»</b>	20 000 €	40 000 €	60 000 €	80 000 €	100 000 €
<b>OPTION : «Capital IPT» ≥ 66 %</b>	5 000 €	10 000 €	15 000 €	20 000 €	25 000 €

Les options ne peuvent être souscrites seules.

**Point fort :** Le versement du capital IPT ne met pas fin au contrat si l'assuré décide de maintenir et de payer sa garantie décès.

#### Tarifs

Cotisation Mensuelle Tarif à l'adhésion pour un capital de 10 000 € (20 000 € en cas de décès par accident et de 5 000 € IPT)			
	CAPITAL DÉCÈS - PERTE TOTALE ET IRRÉVERSIBLE D'AUTONOMIE	OPTION : «Doublement du capital en cas de décès par accident»	OPTION : «Capital IPT» ≥ 66 %
< 34 ans	1,40 €	1,00 €	0,25 €
35-39 ans	1,75 €	1,00 €	0,50 €
40-44 ans	2,20 €	1,00 €	0,80 €
45-49 ans	2,95 €	1,00 €	1,40 €
50-54 ans	4,45 €	1,00 €	2,35 €
55-59 ans	7,00 €	1,00 €	2,90 €

Tarifs TTC 2013 - Hors frais d'échéance.

#### Exemples de tarification

##### Adhérent de 30 ans.

**Souscription capital décès de 50 000 € + Option «Doublement du capital en cas de décès par accident»**

Sa cotisation mensuelle sera de : (1,40 € + 1,00 €) x 5 = **12 €**

##### Adhérent de 42 ans.

**Souscription capital décès de 30 000 € + Option «Doublement du capital en cas de décès par accident» + Option «Capital IPT».**

Sa cotisation mensuelle sera de : (2,20 € + 1,00 € + 0,80 €) x 3 = **12 €**